Maison des Jeunes et de la Culture
Château de Déomas
10 rue Mathieu Duret
BP 30093
07101 ANNONAY Cedex
04 75 32 40 80
contact@mjcannonay.org
www.mjcannonay.org

www.annonaypremierfilm.org

CONVENTION DE PARTENARIAT

dans le cadre du
41e Festival du Premier Film d'Annonay

entre les soussignés,

Le Festival du Premier Film d'Annonay dont le siège social est situé 10 rue Mathieu Duret 07100 ANNONAY Représenté par : Marianne FERRAND, en sa qualité de Directrice. S.I.R.E.T. : 776 229 528 00026 Code APE : 9004 Z	**Nom et Tampon** Représentée par _____, en qualité de _____, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « Le Festival du 1° Film » d'une part, Ci-après désigné « le Partenaire », d'autre part,

Article 1 : Engagements du Partenaire

Le Partenaire apporte un soutien financier et/ou de marchandises au Festival du Premier Film d'Annonay, organisé par l'association Maison des Jeunes et de la Culture d'Annonay, qui lui proposera une visibilité du Partenaire pendant le Festival, selon les formules exposées à l'article 2.
Le Partenaire s'engage pour le montant de :

Ce qui correspondant à la formule : _____ ;

☐ - Lui verser une somme de _____ €(*). Cette somme sera versée par virement ou chèque bancaire à l'ordre de « MJC Annonay », au plus tard le 4 février 2024. Le Partenaire s'engage à communiquer au Festival du Premier Film son logo en format JEPG (300 dpi format 7,4 cm x 5,25 cm).

☐ - Lui mettre à disposition des biens ou services pour un montant de _____ €(*).
Pour bénéficier de cette formule le Partenaire s'engage à fournir au plus tard le **7 janvier 2024** une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture devra comprendre l'ensemble des mentions légales et précisera en mode de règlement « par compensation ».

Le Partenaire s'engage à communiquer son logo en format JEPG (300 dpi format 7,4 cm x 5,25 cm) et son encart publicitaire en 300 dpi pour bénéficier de la contrepartie prévue au plus tard le **16 décembre 2023**.

(*) Pour un montant supérieur à 300 €, le Partenaire s'engage à fournir au Festival du Premier Film au plus tard le 16 décembre 2023, une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture devra comprendre l'ensemble des mentions légales et précisera en mode de règlement « par compensation ».
Conformément aux prescriptions fiscales : la valeur du don du bien de la prestation de l'entreprise correspond à son coût de revient, c'est-à-dire au coût qui représente, pour l'entreprise, la perte de ce bien ou de cette prestation. En aucun cas, la valorisation du don ne saurait prendre en compte la marge que l'entreprise aurait réalisée si elle avait vendu le bien ou le service. La valorisation relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don et non de l'organisme bénéficiaire qui n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus.

Article 2 : Engagements du Festival du Premier Film d'Annonay
Le Festival du Premier Film d'Annonay s'engage aux contreparties suivantes, selon le type de partenariat choisi :

☐ 1 - **Formule Partenaire « Écran » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens et/ou services) d'une valeur comprise entre 100 et 299 €)**

Placement du logo du Partenaire sur :
- Grand Écran au Théâtre, chaque soir lors de la projection de 21h
- Le Livret du Festival
- Le Site Internet du Festival (avec lien vers le site de l'entreprise)
- 2 invitations à la présentation publique
- 4 invitations aux séances de votre choix sous réserve de places disponibles

☐ 2 - **Formule Partenaire « 16/9 » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens et/ou services) d'une valeur comprise entre 300 et 599 €)**

Placement du logo du Partenaire sur :
- Grand Écran au Théâtre, chaque soir lors de la projection de 21h
- Le Livret du Festival
- Le Site Internet du Festival (avec lien vers le site de l'entreprise)
- 2 invitations à la présentation publique
- 8 invitations aux séances de votre choix sous réserve de places disponibles
- 1 accréditation cinéma au nom de votre entreprise permettant d'assister à toutes les séances du festival au cinéma les Nacelles et au théâtre d'Annonay sous réserve de places disponibles (hors salles décentralisées et ciné-concert)

☐ 3 - **Formule Partenaire « Grand Écran » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens et/ou services) d'une valeur comprise entre 600 et 999 €)**

Placement du logo du Partenaire sur :
- Grand Écran au Théâtre, chaque soir lors de la projection de 21h
- Le Livret du Festival
- Le Site Internet du Festival (avec lien vers le site de l'entreprise)
- Le dossier de presse du Festival
- 4 invitations à la présentation publique
- 12 invitations aux séances de votre choix sous réserve de places disponibles
- 1 accréditation cinéma au nom de votre entreprise permettant d'assister à toutes les séances du festival au cinéma les Nacelles et au théâtre d'Annonay sous réserve de places disponibles (hors salles décentralisées et ciné-concert)

☐ 4 - **Formule Partenaire « Panoramique » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens et/ou services) d'une valeur comprise entre 1 000 et 4 999 €)**

Placement du logo du Partenaire sur :
- L'affiche officielle du Festival
- Grand Écran au Théâtre, chaque soir lors de la projection de 21h
- Le Livret du Festival
- Le Site Internet du Festival (avec lien vers le site de l'entreprise)
- Le dossier de presse du Festival
- 6 invitations à la présentation publique
- 16 invitations aux séances de votre choix sous réserve de places disponibles
- 2 accréditations cinéma au nom de votre entreprise permettant d'assister à toutes les séances du festival au cinéma les Nacelles et au théâtre d'Annonay sous réserve de places disponibles (hors salles décentralisées et ciné-concert)

☐ 5 - **Formule Partenaire « Dynamique » Versement d'une somme (ou mise à disposition de biens et/ou services) d'une valeur supérieure ou égale à 5 000 €)**

Placement du logo du Partenaire sur :
- L'affiche officielle du Festival
- Grand Écran au Théâtre, chaque soir lors de la projection de 21h
- Le Livret du Festival
- Le Site Internet du Festival (avec lien vers le site de l'entreprise)
- Le dossier de presse du Festival
- 8 invitations à la présentation publique
- 25 invitations aux séances de votre choix sous réserve de places disponibles
- 2 accréditations cinéma au nom de votre entreprise permettant d'assister à toutes les séances du festival au cinéma les Nacelles et au théâtre d'Annonay sous réserve de places disponibles (hors salles décentralisées et ciné-concert)

Pour les formules 2 à 5, le Festival du Premier Film d'Annonay s'engage à fournir au Partenaire, au plus le 4 février 2024, une facture correspondant aux biens et/ou services cédés. Cette facture précisera en mode de règlement « par compensation ».

L'association Festival du Premier Film d'Annonay n'est pas soumise à la TVA.
Les factures émises par l'association ne mentionneront donc pas de TVA.

<u>Article 3 : Durée de la Convention</u>

La présente convention commence lors de sa signature par les deux parties et se termine le 30 juin 2024.
La présente convention comporte trois pages, fait en deux exemplaires originaux.

Fait à Annonay, le

En deux exemplaires

Pour le Festival du Premier Film d'Annonay,	**Le Mécène,**
Marianne FERRAND	
(signature et cachet)	**(signature et cachet)**

ILS NOUS ONT ACCOMPAGNÉ ET FAIT CONFIANCE EN 2023

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- CNC centre national du cinéma et de l'image animée
- Ville d'Annonay
- Annonay Rhône Agglo
- Ardèche Le Département
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
- Porte de DrômArdèche Communauté de communes
- académie Grenoble – direction des services départementaux de l'éducation nationale Ardèche – Liberté • Égalité • Fraternité – République Française
- Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – Liberté Égalité Fraternité

PARTENAIRES CINÉMA

- Auvergne Rhône-Alpes Cinéma
- Ciné Fabrique
- La Maison de l'Image
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma
- Les Ecrans
- C.L.A.C. Centre de l'Image Court
- GPCI
- AcrirA Passeurs d'images
- L'équipée
- Saint Paul Festival de Cinéma Trois Châteaux
- Carrefour des festivals
- Centre Wallonie-Bruxelles Paris
- Wallonie - Bruxelles International.be

ENTREPRISES MÉCÈNES

- alpha communication impression
- DSC
- MAX
- Kouvir Kafée
- Librairie Le Coin des Livres Davezieux
- Cave Saint Desirat Depuis 1960
- fnac
- Hôtel du Midi Centre-Ville Annonay
- Franck Valla Boucher Charcutier Traiteur
- biocoop
- Déclic Éditions
- Repro Service www.repro-service.com

PARTENAIRES CULTURELS

- MJC Annonay
- Ludothèque
- Annonay+
- Gola
- SMAC La Presqu'île
- Le Lieu
- AFTA
- 365 Court

PARTENAIRES CINÉMA (suite)

- Écran Village
- Acid Association du Cinéma Indépendant Pour sa Diffusion
- Cinémolette
- Label Festivals Connexion
- Festival de Cinéma Jean Carmet
- CinéPilat
- Cinémas
- Ciné Galaure St Vallier
- Ciné le Foyer Bourg-Argental
- Les Nacelles Cinéma

MÉDIAS PARTENAIRES

- Media Pop Annonay
- L'Hebdo de l'Ardèche
- le dauphiné Libéré
- l'indispensable – Mensuel gratuit loisirs et spectacles
- Chérie 95.5 Annonay
- OFF
- Radio d'ici
- Le Réveil
- France bleu Drôme Ardèche
- RCF Radio